



un mil sept cent cinquante six et le vingtième
 octobre avant midy en la ville d'aurillac, pardevant
 les not^{es} Roques delad ville d'aurillac, tous p^{res}
 par la combe soldat dans le regiment Royal Bourguignon, a
 Compagnie de m^{re} de la Roche, originaire du village de la Combe
 pr^{es} de Blouzy, lequel de gré, a déclaré en presence de nous
 No^{es} qu'il y a quelques jours qu'il se trouva a boire avec le nommé
 Grimal et le nommé Pierre Michonville de cette ville a boire chez
 la femme Gulke dit l'acordeuse hotele, demeurant rue des forgerons
 delad ville, et ayant grandement besoin d'argent, Il vit au
 Grimal soldat dans le regiment Bourguignon Compagnie de m^{re}
 de la Roche de Saldaques, qu'il ne scauait comment faire pour se
 procurer, le qu'il le lors Il vit qu'il falloit qu'il feignit d'être
 malade a St Paul, et faire une quittance signée d'un quelqu'un
 pour la faire tenir a ses parents afin qu'ils luy envoient de l'argent
 le delaquelle quittance led Grimal se chargeoit, le en l'effet, Il vit
 qu'il ne scauait pas écrire, et pria led Michonville de l'ay
 dresser, ce qu'il fit, et apres l'ayoir luy il trouva quelle nalloit
 pas bien suivant ses desirs, sachant que le s^r Luthier s'ilo
 ayne étoit a boire dans le meme auberge, il le fit venir par la
 femme Gulke hotele, de luy venir écrire une quittance, a quoy Il
 adhera, le qu'ensuite presenté par led Grimal sans
 connaissance de faire qu'il falloit un étranger pour signer lad^e
 quittance, Il pria de riches led Michonville, lequel agissant a
 la bonne foy signa lad quittance, alors, led Grimal
 comme devant être porteur d'elle amena la plume d'ed
 Michonville et luy dit qu'il falloit laisser une distance afin
 que les parents d'ed Lacombe pussent y apporter quelques chose
 s'ilone la trouvoient pas a leur gré, laquelle quittance a quoy led
 Michonville adhera a la bonne foy, L'ayoir de blanc et
 signa au fonds de sa poche, laquelle quittance étoit de vingt cinq
 livres, et comme led Lacombe oient d'apprendre que led
 Grimal chargé delad quittance avoit voulu faire enlever
 usage d'ed Luthier, qu'en conséquence Il venoit signer lad^e



quittance d'ancienneté et signature d'ad. pichonville
pour remplir led. blanc en forme d'engagement au nom d'ad.
pichonville, et par conséquent s'obliger à servir contre son gré
et de l'avis, comme à d'ad. pichonville en l'oyauté et pour
la liquidation de sa conscience, qu'il ne jamais prétendu
que la signature d'ad. pichonville servait à cet effet, qu'il
n'a jamais été fait mention d'engagement tant d'un côté
qu'il de l'autre et que ce n'était qu'en qualité d'argent qu'il
étaient en bois en forme, et qu'il permet faire par suite
d'ad. pichonville, lequel s'il donne produirait d'ad.
pour la surprise faite par led. animal par toutes ces
ou bien sera, attendu la surprise dont s'agit et pour
liquidation de sa conscience comme a été dit et de l'avis, dont et
de tout quoy s'il n'est de requies pite que luy avons vêtus, pour
servir et valoir à telle fin que de l'ad. pichonville
et à d'ad. pichonville ne changeant, signés de id. requies

Depuis 12. 10. Royal

M. B. L.

En l'air accittar 17
20. 8. 1716. er. dip. Neuf
Mors d. B. M. N.

ere. 2